



**MAIRIE
DE
SAINT LAURENT DE LEVEZOU
12620**

Tél. : 05 65 61 87 60

E. mail : mairie-stlaurentdevezou@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 12 MARS 2021 à 20H30**

Sous la Présidence de Monsieur Patrick CONTASTIN, Maire

Présents : BERTRAND Alexandra, BESOMBES Geneviève, CONTASTIN Arnaud, CONTASTIN Patrick, IZARD Nadine, JUILLAGUET Franck, MALAVAL Régine, MONTHEIL Fabrice, PALMIER Nathalie, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel.

Excusés :

A été nommée secrétaire : PALMIER Nathalie.

1 . Vote des comptes administratifs, comptes de gestion et affectations de résultats 2020 – Budget principal et budgets annexes

Budget principal

- Section de fonctionnement :
Excédent de clôture : 75 005,74€
- Section d'investissement :
Excédent de clôture : 7 398,88 €

Affectation des résultats :

002 Report à nouveau 75 005,74 €

Budget eau/assainissement

- Section de fonctionnement :
Déficit de clôture : - 1 586,14 €
- Section d'investissement :
Excédent de clôture : 88 357,36 €

Affectation des résultats :

002 Report à nouveau - 1 586,14 €

Budget transports scolaires

- Section de fonctionnement :
Excédent de clôture : 2 702,25 €
- Section d'investissement :
Excédent de clôture : 7 677,52 €

Affectation des résultats :
002 Report à nouveau 2 702,25 €

Budget multiservices

- Section de fonctionnement :
Excédent de clôture : 430,09 €
- Section d'investissement :
Déficit de clôture : - 586,35 €

Affectation des résultats :
1068 Couverture besoin financement section investissement : 430,09 €

Budget lotissement

- Section de fonctionnement :
Excédent de clôture : 16 432,18 €
- Section d'investissement :
Déficit de clôture : - 32 436,40 €

Affectation des résultats :
002 Report à nouveau 16 432,18 €

Budget photovoltaïque

- Section de fonctionnement :
Déficit de clôture : 300,00 €
- Section d'investissement :
Déficit de clôture : 0 €

Affectation des résultats :
002 Report à nouveau - 300,00 €

2. Transfert de trésorerie entre le budget principal et le budget annexe photovoltaïque

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les trésoreries des budgets principal et annexes sont communes, à l'exception de celle du photovoltaïque qui est individualisée.

Il expose ensuite que la trésorerie du budget annexe photovoltaïque n'a aujourd'hui pas de crédits suffisants pour payer les factures en instance.

Aussi, conformément à l'article R221-70 du CGCT, il propose que dans l'attente de perception des recettes attendues (récupération de la TVA) d'allouer une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe photovoltaïque dans l'attente de l'encaissement des recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'allouer une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2021 pour un montant de 7000 €, cette avance sera remboursable en une seule fois en avril 2021.

- **Charge** monsieur le Maire de réaliser les opérations nécessaires à cette décision et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

3. Budget Photovoltaïque : durée de l'amortissement de l'installation photovoltaïque

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes de Saint-Laurent et le toit du hangar de la Cuma à Mauriac sont terminés.

Ils doivent donc être amortis à compter de l'année 2021.

Il rappelle également que cette opération a fait l'objet d'un emprunt sur 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Charge** Monsieur le Maire d'amortir les biens de ce budget annexe comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DUREE D'AMORTISSEMENT

Panneaux photovoltaïques : 20 ans